

CTL
des 01/07/2021, 06/07/2021, 09/07/2021 et 20/07/2021

- Comptes-rendus -

DIALOGUE SOCIAL ESTIVAL DENSE ET MUSCLÉ
À LA DDFIP 66

4 CTL au mois de juillet, c'est du jamais vu !!!

CTL du 01/07/2021 :

Le NRP était à l'ordre du jour de ce CTL, avec vote à la clé.

Nous y avons défendu jusqu'au bout nos positions.

La CGT a préféré boycotter... de guerre lasse (?), à moins que ce soit pour mieux rebondir à la rentrée.

Solidaires a préféré éplucher des pommes de terres face à la Directrice, lorsque celle-ci se faisait l'avocate du NRP.

Pour notre part, nous sommes restés très dignes même si nous avons été amenés à effectuer une déclaration liminaire, faisant allusion à certaines pressions qu'ont eu à subir nos militants durant cette année (sans rentrer dans le détail, car balancer n'est pas dans notre ADN). Il est clair qu'expliquer à un de nos camarades du bureau qu'il ne peut pas effectuer certaines démarches de défense du personnel en réactivité sous prétexte qu'il n'est pas secrétaire adjoint n'est pas acceptable.

De même, effectuer une amicale pression sur un de nos militants pour qu'il effectue une demande de mutation, en invoquant son manque de disponibilité pour le service, en raison de ses absences syndicales nous a surpris.

Qu'un de nos militants soit victime de propos injurieux par écrit de la part d'un employé supérieur, communiqué à quelques agents de son service, ainsi qu'à la ddfip nous a meurtri. Ne pas informer suffisamment tôt un membre de notre bureau qu'il était bel et bien concerné par une suppression d'emploi et qu'il devait faire une demande de mutation, témoigne aussi d'un certain manque de respect.

La liste n'est pas exhaustive, et c'est aussi cela la ddfip 66.

Avec le recul, certains sujets sont aujourd'hui corrigés et rentrés dans l'ordre.

Cependant, on le sait, certains sont adeptes de la maxime: médisez, médisez, il en restera toujours quelque chose.

Pour revenir plus précisément aux échanges lors de cette séance, une fois de plus la Directrice est toujours d'accord avec nous mais en bout de course elle fait ce qu'elle veut. Cette technique de dialogue social est utilisée au plus haut niveau de l'Etat, et nous pouvons que le regretter.

Petit gag en séance : Lorsque FO parle, Solidaires interrompt sa cuisine et, dès que la Directrice reprend la parole, la corvée de patates continue...

Nous n'avions jamais vu une chose pareille.

Un CTL vraiment surréaliste !!!

CTL du 06/07/2021

Au menu le télétravail et la formation professionnelle

Cette fois-ci toujours pas de CGT, mais pas de cuisine Solidaires... Dès lors, avec le respect retrouvé tout du moins dans la forme, les échanges furent plus riches et nourris, contrastant complètement avec un dernier CTL catastrophique.

S'agissant du télétravail 3 sujets majeurs font surface:

- L'indemnisation du télétravailleur
- Le droit à la déconnexion
- Le maintien d'un bureau personnel physique dans un CFP.

Sur le premier sujet, le gouvernement proposait 10 Euros par mois et seulement à partir de 35 jours de télétravail dans l'année.

Sur le second sujet, alors que la DGFIP n'en est qu'au stade des bonnes intentions. Dans le privé, alors qu'une loi de juillet 2006 prévoit le droit à la déconnexion, dans les faits très peu d'entreprises se sont emparées depuis 4 ans de ce nouveau droit qui reste théorique. Nous restons donc très dubitatifs et vigilants sur le sujet.

Sur le troisième sujet, manifestement l'administration veut faire des économies de mètres carrés de bureaux, en prétextant le télétravail.

FO DGFIP revendique le maintien d'un bureau personnel physique dans un CFP pour tous les agents.

C'est un enjeu majeur de demain et notre organisation sera intraitable sur le sujet.

S'agissant maintenant de la formation professionnelle, là aussi 3 sujets majeurs remontent.

Tout d'abord, la mise en place de stages pour les chefs de service relatifs au management à distance. On le voit bien cela devient absolument nécessaire, même si certains se sont parfaitement appropriés l'exercice. En tout état de cause, un retour d'expérience et un partage

des acquis ne peut qu'apporter un plus. Cela reste un sujet sensible, car chacun a fait de son mieux, et la formation ne doit pas être vue comme une sanction.

A suivre donc...

Ensuite, lorsqu'il y a un changement de métier, nécessitant un tuilage, l'articulation de ce dernier avec le télétravail est compliqué.

Enfin, avec la crise sanitaire, les stages n'ont pas pu se dérouler en présentiel ce qui a nui à la qualité des formations.

CTL du 09/07/2021

Le NRP est adopté !

SEULE BONNE NOUVELLE : FO 66 devient officiellement première organisation interprofessionnelle du Département.

CTL du 20/07/2021

Le Protocole télétravail est soumis au vote en seconde convocation.

Le 06/07/2021 les OS avaient voté contre ce protocole.
Elles ont fait de même ce 20/07/2021.

Par rapport au 06/07/21, un élément majeur est venu se rajouter au contexte de ce protocole : en date du 13 juillet 2021, tous les syndicats ont signé l'accord cadre sur le télétravail dans la fonction publique.

S'agissant par exemple du sujet de l'indemnisation du télétravailleur, on arrive à 220 € par an pour 2 jours de télétravail par semaine sans plancher.

Le droit à la déconnexion est affirmé, vous savez ce que l'on en pense...
L'affirmation du volontariat y figure ainsi que celui du droit au retour en présentiel.

Pour FO DGFIP 66, plus que jamais s'agissant du télétravail, son caractère facultatif est essentiel. C'est une digue qu'il faudra défendre.

Nous reviendrons vers vous à la rentrée sur tous ces sujets.

En attendant FO DGFIP 66 souhaite à tous ceux qui ne sont pas encore partis en congés d'excellentes vacances et, aux autres qui retrouvent le chemin du travail, beaucoup de courage pour la reprise.

Nous nous retrouverons tous en septembre, pour de bons combats, n'en doutons pas !!!